EAU DU BASSIN RENNAIS
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Simplifiez le paiement de vos factures !

La SPL Eau du Bassin Rennais vous propose la mensualisation et le prélèvement bancaire de vos règlements : le choix de la tranquillité et de la simplicité. C'est un service sans frais.

Tranquillité :

- ✓ Vous ne risquez plus d'oublier de régler votre facture, même en vacances ou loin de chez vous : vous évitez ainsi les pénalités de retard
- ✓ Vous échelonnez le paiement de vos factures en versements mensuels : une solution idéale pour mieux gérer votre budget
- ✓ Vous pouvez également choisir le prélèvement automatique de chaque facture, sans échelonnement mensuel

Simplicité :

- ✓ Vous recevez un calendrier de paiement avant la première échéance
- ✓ Vos mensualités sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire
- ✓ Si vous n'optez pas pour la mensualisation, vous êtes informé sur votre facture du montant et de la date du prélèvement
- ✓ Vous restez libre de suspendre le prélèvement à tout moment, directement sur le site internet ou sur simple appel téléphonique
- ✓ **Pour bénéficier de ce mode de paiement, il vous suffit de retourner le mandat de prélèvement ci-dessous dûment daté, complété, signé et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB au format IBAN BIC), sans oublier de cocher votre choix de fréquence de prélèvement**

✂- - - -